GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITES CLUBS SKATEBOARD EN CONTEXTE COVID-19

PREAMBULE

Le skateboard, au-delà d'un sport, est une passion, un mode de vie, que nous nous efforçons de transmettre.

La crise sanitaire que nous traversons est exceptionnelle, sans précédent pour le skateboard et la question que nous nous posons tous est comment amorcer le virage post COVID-19 ?

Alors qu'une **première phase de déconfinement débute du 11 Mai au 2 Juin**, le ministère des sports a proposé que nous puissions de nouveau pratiquer des activités physiques en extérieur.

La Commission Nationale Skateboard entend donc accompagner les clubs vers une reprise dans les meilleures conditions possibles et dans le strict respect des dispositions réglementaires en vigueur.

C'est pourquoi nous éditons ce **guide de bonnes pratiques** quant à l'utilisation des infrastructures dédiées au skateboard et à la reprise des activités de club.

Il s'appuie sur les guides sanitaires publiés par le Ministère des Sports le 11 mai 2020 suite à la promulgation du décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

La CNS souhaite se positionner pour conseiller, non pour réglementer. Son objectif est de proposer à tous des bonnes pratiques dans le contexte qui s'impose. Car nous l'affirmons : oui, il est possible et même souhaitable d'ouvrir les équipements sportifs extérieurs dédiés au skateboard en permettant que soient respectées les mesures sanitaires en vigueur. Cela permettra d'éviter les frustrations et les conflits stériles entre usagers, observateurs, forces de l'ordre… Ce guide pourra être mis à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Les pratiquants, les dirigeants et les moniteurs doivent rester attentifs aux mesures édictées par les autorités publiques nationales ou locales qui, en cas de contradiction avec les préconisations données ici doivent primer. **Ces préconisations peuvent aussi faire l'objet d'adaptations en accord avec les autorités compétentes.**

1. RECOMMANDATION SANITAIRES GENERALES DU MINISTERE DES SPORTS A LA REPRISE DU SPORT

Pour les personnes ayant contracté le COVID-19 :
Une consultation médicale s'impose avant la reprise d'activités physiques.

Pour les personnes contact d'un cas confirmé :
Pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours. Une consultation n'est pas nécessaire ensuite pour la reprise si pas de symptôme développé pendant ces 14 jours.

Pour les personnes dont l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique :
Il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise ou le démarrage d'une activité sportive.

Pour tous les sportifs :
Il est recommandé une reprise progressive en durée et intensité afin de réadapter le corps à l'effort et de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaire ou articulaire, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

2. SYNTHESE DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES GENERALES

Le présent guide s'appuie sur les textes réglementaires du décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 précisé par une instruction et des guides du ministère des sports publiés le même jour, notamment ceux relatifs à la reprise d'activités sportives et aux équipements sportifs.
Le présent chapitre a pour objet de récapituler les dispositions réglementaires et les recommandations générales qui s'appliquent directement **dans le cadre de la pratique en skatepark**. La pratique est notamment autorisée dans les conditions suivantes :

- En skatepark extérieur uniquement
- Pratique individuelle ou en groupe de 10 personnes maximum
- Une distanciation de 2 mètres en statique et de 10 mètres en déplacement
- Dans un rayon maximal de 100km autour de son domicile
- Sans limite de durée
- Sans attestation

***Dispositions dérogatoires** pour le sport professionnel, les sportifs de haut niveau et les publics scolaires :*

- *Pratique en intérieur autorisée*
- *Pas de limitation à 10 personnes*

3. PROPOSITIONS D'ADAPTATIONS SPECIFIQUES AUX SKATEPARKS

L'accès à ces aires sportives étant réglementé, et à l'appréciation des collectivités et/ou préfet, il apparait nécessaire de **trouver des solutions cohérentes afin d'éviter tous conflits, désordres, frustrations, pouvant conduire à une gestion complexe qui entrainerait une fermeture des sites**.

La CNS, avec la FFRS a donc lancé une campagne visant à faire adopter un concept de « ***Session Dynamique*** ».

Ce concept propose des recommandations visant à rendre applicables les dispositions réglementaires générales, sur les skateparks extérieurs en accès libre, notamment sur les conditions d'accès et de fréquentation, afin que chacun adopte une **attitude responsable**. Nous proposons ici des mesures qui peuvent être prises par l'exploitant en complément des dispositions en vigueur.

Nous recommandons notamment une **collaboration entre les clubs et collectivités** pour réfléchir et **proposer des adaptations locales**. Cette co-construction favorisera le respect des mesures adoptées.

3.a. PRIORITE AUX PRATIQUANTS

Lieux de vie et d'échanges de plus en plus incontournables, souvent implantés dans des espaces verts, ou places publiques, les skateparks disposent généralement d'éléments de mobilier invitant aux rassemblements.

La FFRS recommande :

- Pour les skateparks : priorité aux pratiquants
- Aux abords (bancs, gradins, espaces paysagés…) : priorité aux accompagnateurs (parents) dans la limite de regroupements de 10 personnes espacées de 1 mètre.

3.b. FREQUENTATION ET GESTION DES FLUX

La plupart du temps, on assiste à une cohabitation entre les différents usagers et entre les différents niveaux de pratique (débutants, confirmés).

Dans le contexte COVID-19, en cas de forte affluence et/ou de conflits, la FFRS recommande de définir un planning tenant compte des spécificités locales de fréquentation.
Nous insistons donc sur la collaboration entre exploitants et clubs (ou pratiquants) pour définir une répartition, si nécessaire en fonction des publics.

3.c. DISTANCIATIONS ET PRATIQUE EN GROUPE

Le skateboard, bien qu'individuelles, se pratiquent sur une aire collective, où chacun est libre d'aller et venir, en adaptant ses trajectoires, son allure et son rythme en fonction de la configuration de l'espace et dans le respect des autres pratiquants.

Dans ce contexte, la campagne *« **Session Dynamique** »,* invite les pratiquants à adapter des comportements en lien avec le contexte COVID-19, et notamment de respecter gestes barrières tels que les distances durant la pratique. Il est question de rendre le **« RIDER RESPONSABLE ».**

Nous considérons donc que la limitation de 10 personnes s'applique pour des aires mesurant jusqu'à 400m². Au-delà, la logique tend à considérer qu'il sera facilement possible d'ajouter jusqu'à 10 personnes supplémentaires par tranche additionnelle de 400m².

Par exemple :

- < 400m² → 10 pratiquants maximum
- > 400m² et < 800m² → 20 pratiquants maximum
- > 800m² et < 1200m² → 30 pratiquants maximum

Bien évidemment, chaque skatepark ayant des configurations bien distinctes, ce calcul reste une indication théorique qui nous semble la mieux adaptée et conforme aux mesures générales.

Nous insistons à nouveau sur l'importance d'une adaptation locale en fonction des contextes.

A noter également que les parents accompagnateurs, non pratiquants, dans la mesure où ils respectent les distanciations habituelles, ne sont pas comptabilisés, puisque spectateurs.

Exemple du Skatepark de St Sulpice (81) –

Publics :

- Statiques
- En mouvement
- Parents

Analyse descriptive détaillée du schéma :

→ Superficie de l'aire d'évolution : 600m2, soit la tranche comprise entre 400 et 800m2 pouvant accueillir 20 pratiquants maximum
→ 10 pratiquants en statiques attendant leur tour (orange)
→ 7 en mouvement (bleu)
→ Accompagnateurs en dehors des zones de pratique (jaune)
→ Les mesures de distanciation sont respectées entre les « *riders* » en mouvement (10 mètres), les pratiquants en statique (2 mètres), et les accompagnateurs (1 mètre, ne formant pas de regroupements de plus de 10 personnes et en dehors des zones de pratique).

4. ADAPTATIONS LOCALES

Chacune de ces recommandations peut être adaptée en fonction des spécificités locales d'aménagement de l'aire et des habitudes de fréquentation et doivent être construire en accord avec les élus locaux.

5. INFORMER LES USAGERS

Quelles que soient les mesures prises concernant votre skatepark, le gouvernement impose un affichage spécifique sur site, reprenant toutes les recommandations locales.

La CNS et la FFRS ont a prévu de vous aider à diffuser les informations essentielles à une pratique responsable à travers une campagne de communication intitulée « **Session Dynamique** ».

Le concept est de sensibiliser les riders, à l'importance à utiliser le skatepark comme une infrastructure de pratique sur laquelle « *je viens, je ride et je m'en vais* ». Cette campagne prend la forme de messages relayés sur les réseaux sociaux autour du **#sessiondynamique** mais aussi de visuels à afficher sur le site de pratique et sur les supports digitaux habituels.

- Affiche « **SESSION DYNAMIQUE** » appelant à venir pratiquer de façon responsable
- Visuel « **RIDER RESPONSABLE** » rappelant les gestes barrières sur le skatepark

6. PROPOSITION D'ADAPTATION POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DE CLUB

Voici quelques pistes et réflexions pour aider les clubs à rentrer dans une nouvelle dynamique de reprise d'activité dans ce contexte COVID-19 :

➔ Respecter le dispositif sanitaire en vigueur et respecter les directives règlementaires et consignes fédérales (se tenir informé des actualités)

➔ Présenter une progressivité dans la reprise en tenant compte des conditions hétérogènes dans lesquelles les licenciés ont vécu le confinement (sédentarité ? activité physique ? pratique du skateboard ? détresse psychologique ?)

➔ Proposer les gestes barrières ainsi que le concept de « session dynamique » dans le cadre des sessions libres.

7. RECOMMANDATIONS SANITAIRE PROPRE AU SKATEBOARD EN CLUB

- Groupe de **10 personnes maximum, moniteur compris.**
- Une distanciation de **2 mètres en statique** et de **10 mètres en déplacement**
- Ne pas échanger ou se prêter les éléments de matériel (skateboards, protections, …).
- Eviter de toucher les éléments pédagogiques partagés (ballon, plots au sol, …).
- Port du masque pour l'encadrant s'il n'est pas en activité sportive.
- Port du masque et d'une visière pour l'encadrant s'il porte assistance à un pratiquant.

Sachez que la fédération a adapté les **protocoles sanitaires à la pratique de ses activités** notamment sur la désinfection du matériel (skateboard, protections et matériels pédagogiques) et sur l'assistance de proximité lors d'accident qui demanderaient des soins et donc un contact entre les personnes.

Le lien vers le téléchargement de ce document est disponible ici →Protocoles sanitaires

8. SECURITE DES PRATIQUANTS DURANTS LES SEANCES

En temps normal, principalement pour les débutants, le moniteur propose des « PARADES » afin d'éviter et/ou minimiser les chutes.

Dans ce contexte il est difficile de réaliser ces gestes car ils ne permettent pas de respecter de distanciation.

La CNS recommande donc aux moniteurs de prévoir des exercices ne nécessitant pas de parade.

Il est donc plus qu'impératif que les élèves soient déjà autonomes dans la gestion de leur gestion de la vitesse et de leur planche (s'équilibrer, pousser, s'arrêter).

→ **Nous préconisons donc de ne pas proposer d'activités de découverte.**

9. SUGGESTION POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE EN CLUB

TRAVAIL PHYSIQUE

Pour la reprise d'activité, il sera question de respecter une progressivité dans la mise en place des activités et veiller attentivement aux paramètres physiques engagés.

Les sessions pourront présenter des objectifs clairs en termes de technique mais également au regard des ressources physiques mobilisées.

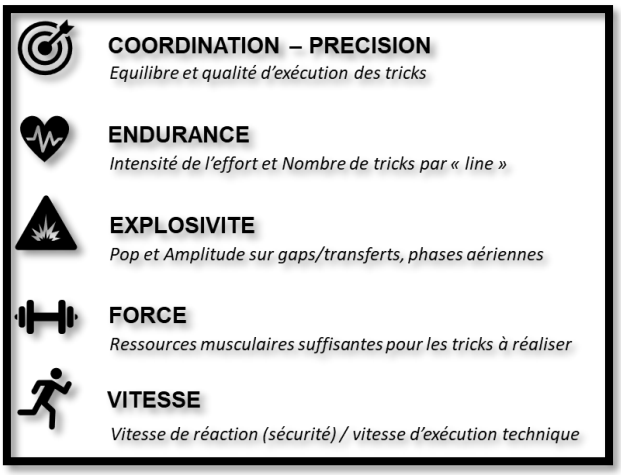

TRAVAIL TECHNIQUE

Le moment semble opportun pour axer le travail technique en direction d'une polyvalence élargie dans les différentes familles. La qualité d'adaptation étant une priorité.

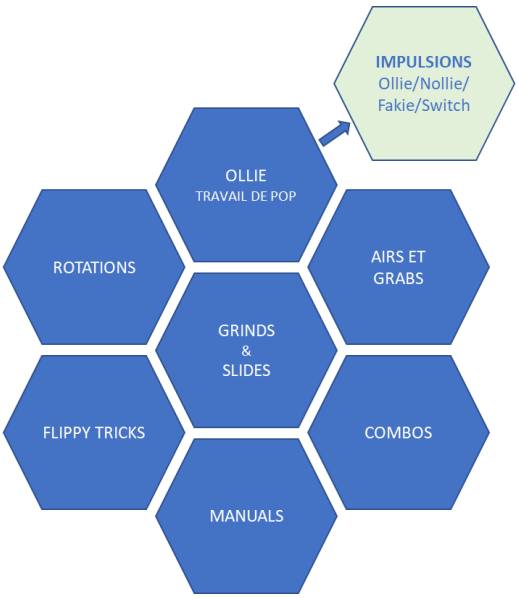

10. RECOMMANDATIONS AUX MONITEURS POUR L'ADAPTATION DES PROTOCOLES SANITAIRES

Préparer la séance

- Prévoir des exercices **SANS PARADE**
- **Matérialiser les zones** d'attente et les zones de déplacement
- **Anticiper votre positionnement** durant la séance

Accueillir

- **Prévoir des espaces** dédiés de 4m2 minimum par élève
- Présenter les consignes d'organisation et d'hygiène

Equiper

- **Pas de vestiaire**
- Rester sur les espaces dédiés de 4m2 minimum par élève
- Prévoir des **casques réglables** et un **maximum de protections**
- Prévoir **1 skateboard par élève**
- **Les élèves s'équipent seuls**, sous le regard attentif du moniteur
- Le matériel ne doit **pas être échangé** entre les élèves

Animer la séance

- Rejoindre l'espace de pratique préalablement aménagé et balisé
- **Veiller aux distanciations** entre les élèves

Clôturer la séance

- Les pratiquants se **déséquipent seul**
- **Désinfecter le matériel** avant de le remettre à disposition

11. PROPOSITION D'ORGANISATION DES SEANCES

Privilégier les ateliers

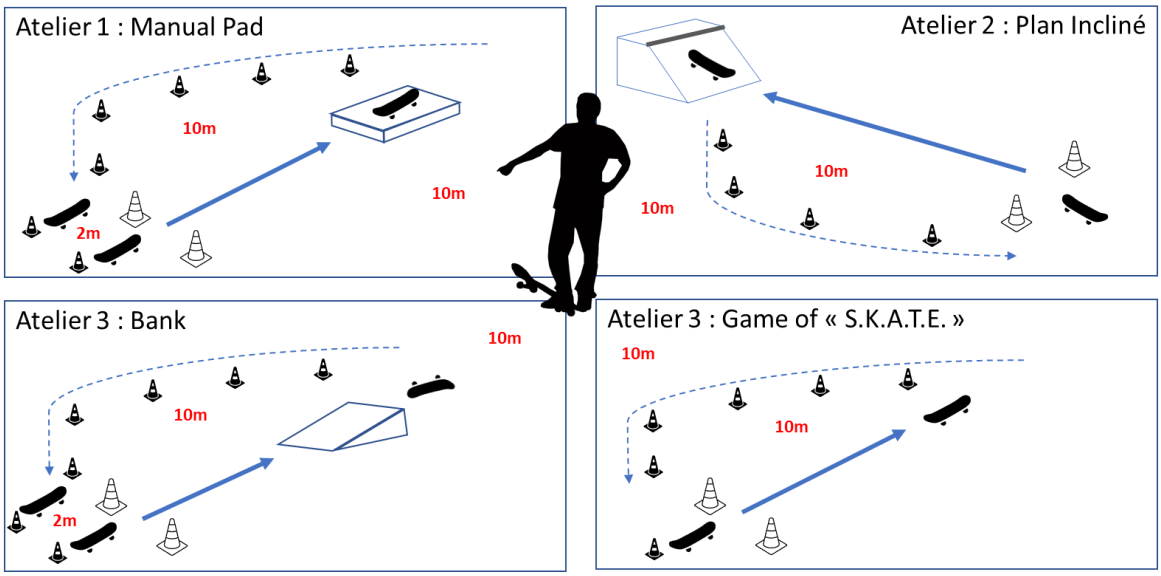

Exercice simple

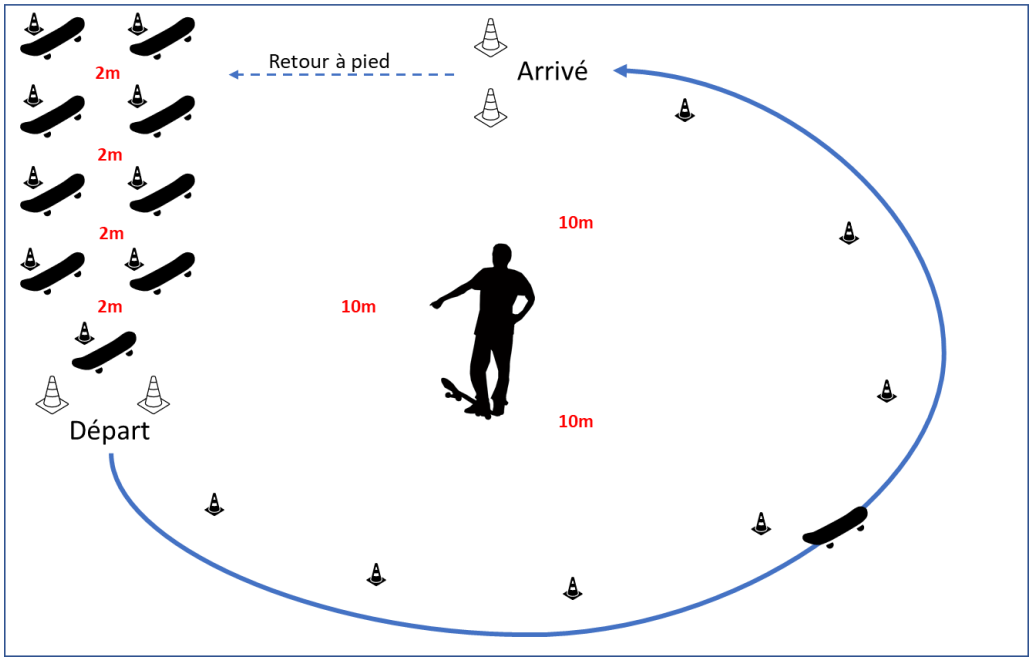

Exercice double

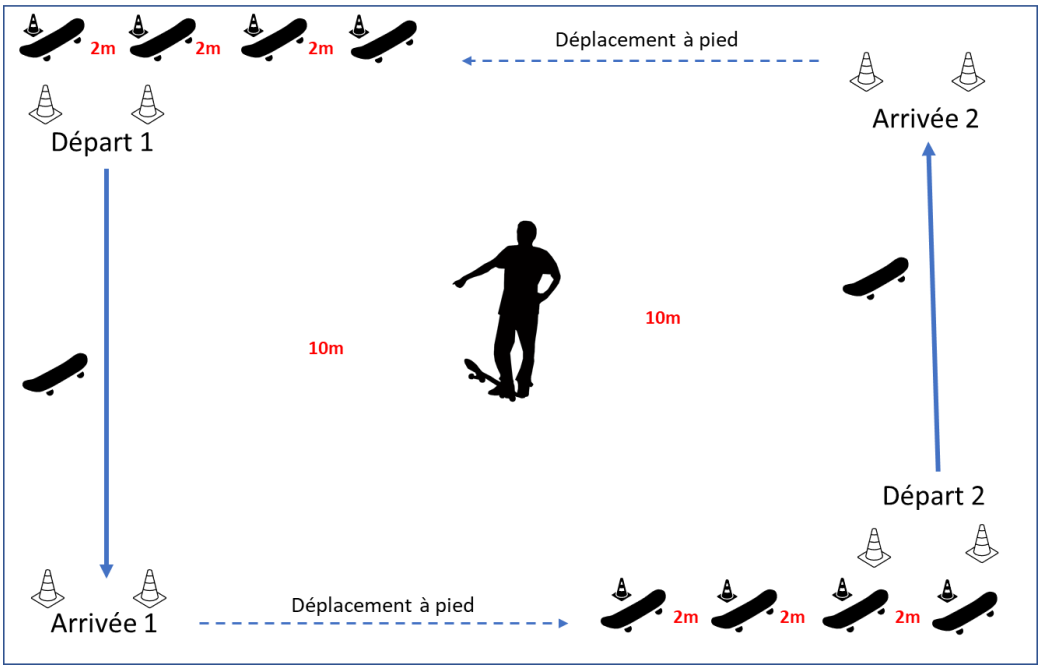

N.B : Dans une logique **d'optimisation des temps de pratique**, quand cela sera possible, le moniteur pourra orienter ses consignes sur la vitesse, dès lors qu'il s'est assuré de la sécurité en fonction du **niveau** (bonne qualité d'exécution sur les situations d'apprentissage) et de **l'organisation générale** dans la séance. Il est question de chercher à donner un peu de rythme dans la séance.

12. INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF 2S2C

Nous sommes pleinement conscients que faire du skateboard dans les conditions très strictes du protocole sanitaire ne sera pas chose aisée, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour faciliter la tâche des associations qui souhaiteraient s'impliquer dans les semaines qui viennent dans le projet 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme).

En cohérence avec les programmes de l'Éducation Nationale, la pratique du skateboard vise notamment le développement d'habiletés motrices exploitables tout au long de la vie pour « adapter ses déplacements à des environnements variés », mais aussi pour « s'exprimer devant les autres par une prestation artistique ».

Le Skateboard étant un mode de déplacement doux, il s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'alternative aux transports en commun. En apprendre les bases en milieu scolaire préparera donc les enfants aux bons réflexes pour leur (futur) moyen de déplacement.

Pour rentrer dans ce dispositif, soutenu par l'Etat, rendez-vous sur le site de la FFRS → ici

Vous y trouverez également un document pour vous aider à mettre en avant votre action auprès des établissements scolaires.